

# LA CLASSE OUVRIÈRE ET LE SYNDICALISME EN FRANCE DE 1789 À 1965

-----  
par Georges VIDALENC (1885-1967)

Ancien Directeur du Centre d'éducation ouvrière (C.E.O.)  
de la Confédération générale du Travail - Force ouvrière (C.G.T.-F.O.)

-----  
édité en 1969  
par la Confédération générale du Travail - Force ouvrière (C.G.T.-F.O.)  
avec le timbre de la Fédération du Livre C.G.T.-F.O.

-----  
**Chapitre 5<sup>ème</sup>:**

## 1884 - 1914 L'ÂGE HÉROÏQUE DU SYNDICALISME

Il faut bien reconnaître que la loi Waldeck-Rousseau, autorisant la création de syndicats professionnels, ne fut pas de celles qui passionnèrent l'opinion publique, celle-ci s'intéressant plus volontiers aux crises ministérielles et aux scandales parlementaires. Seuls quelques esprits avertis, venus d'ailleurs de tous les horizons politiques, en comprirent l'importance et réfléchirent aux conséquences qu'elle pourrait avoir. Parmi eux, il faut citer le marquis de la Tour du Pin qui *«prévoit dans le syndicalisme naissant la force dominante dont les manifestations allaient avoir une influence prépondérante sur le développement de la vie sociale. Désormais la loi de l'offre et de la demande ne s'exercera plus entre un patron et un ouvrier, mais entre la classe patronale et la classe ouvrière. C'est le glas du régime dit de liberté du travail, c'est-à-dire de l'isolement de l'ouvrier et de l'absolutisme du patron»*.

*«Nous mesurons mieux aujourd'hui l'importance de cette idée nouvelle. Les chefs d'industrie, pour qui la reconnaissance des droits du travailleur apparaît comme une chose monstrueuse, vont se voir arracher peu à peu ce qu'ils ne veulent pas concéder, si bien que les positions vont être à l'inverse de ce qu'elles étaient auparavant; jusqu'ici, dans l'établissement du contrat de travail, le capital aggloméré avait affaire à l'ouvrier isolé, et le débat entre eux avait été plus que sommaire, on peut dire nul; la fixation de salaire avait été arbitraire et déterminée seulement par le degré de misère des populations, le règlement d'atelier et les autres conditions de travail étaient plus arbitraires encore de la part de l'employeur à l'égard de l'employé, sans autre règle que le degré d'humanité du premier et de besoin du second. Aujourd'hui tout cela va changer, le taux des salaires sera débattu par le syndicat et celui-ci déterminera presque seul le règlement d'atelier par des coutumes qui feront loi pour le patron ou le directeur» (302).*

En fait les propos de La Tour du Pin constituaient une anticipation un peu audacieuse et très optimiste et pendant longtemps encore l'action des syndicats n'aura pas ce caractère général et déterminant qu'il lui prête, car à côté du texte législatif il fallait placer la coutume, les traditions, les préjugés, surtout le désir très vif du patronat de ne rien abandonner de ses prérogatives et les relations de travail ne furent pas sensiblement améliorées dans l'immédiat. Pourtant, malgré les réserves et les limitations qu'elle comportait, la loi nouvelle contenait quelques avantages précieux que signalèrent les juristes:

*«Il importe de remarquer que si les syndicats sont limités, quant aux personnes capables de les fonder*  
(302) La Tour du Pin la Charce, *Jalons de route*, Paris 1907, p.155.

et aux objets qu'il leur est permis de poursuivre, leur condition légale est supérieure à celle des associations déclarées, régies par la loi ultérieure de 1901 et que leur capacité juridique se rapproche sensiblement de celle des associations reconnues d'utilité publique. Il s'ensuit que lorsque des personnes exerçant des professions similaires ou connexes, voudront s'associer pour la défense de leurs intérêts professionnels, il leur sera préférable de prendre la forme du syndicat, plutôt que celle d'une association déclarée» (303).

Ce point de vue n'échappera pas plus tard à certains des travailleurs et facilitera notamment la transformation des amicales de fonctionnaires en syndicats. Mais il n'en était pas question en 1884 et ces avantages et possibilités échappaient encore à la plupart des salariés mal informés. Il faudra plusieurs années avant qu'ils se réconcilient avec la notion d'un syndicat légal et non plus clandestin, d'une action au grand jour et non plus limitée à des conciliabules secrets et qu'ils comprennent qu'un tel organisme pouvait être une arme puissante entre des mains vigoureuses. Ce fut d'ailleurs l'incompréhension patronale, l'hostilité systématique, brutale et inintelligente dans bien des cas, qui les attacha à ce syndicat dont beaucoup n'avaient pas voulu tout d'abord et qui leur en fit comprendre tout l'intérêt. Puisque les patrons la combattaient, et furieusement parfois, c'est que l'institution était bonne.

*«La haute industrie avait laissé voter la loi de 1884 avec une certaine indifférence, elle se réservait d'en interdire l'application. Ne régnait-elle pas dans les ateliers et les usines, les mines et les chantiers, comme dans les bureaux et les magasins? Et quand les ouvriers naïvement voulurent profiter des libertés nouvelles, on leur apprit qu'ils se trompaient. Dans toutes les régions industrielles, dans le Centre comme dans le Nord, la même guerre implacable fut menée contre les organisations naissantes. Des patrons métallurgistes fermèrent leurs établissements et les rouvrirent après quelques jours écoulés, disant aux ouvriers: «Nous vous reprenons, mais d'abord vous nous donnerez les livrets qui vous ont été remis par votre Chambre syndicale». Force leur était de consentir à l'échange. Aux environs de Valenciennes, ils durent assister, le cœur serré, à une étrange parade d'exécution: leurs pauvres papiers entassés au milieu d'une cour et détruits par le feu. A Paris même, des placards apposés sur les portes de quelques usines annonçaient: «Ici, on n'embauche pas les syndiqués». Ceux qu'ils s'étaient donnés pour chefs, leurs présidents, trésoriers, secrétaires, étaient inexorablement chassés et poursuivis par une persécution tenace et prolongée, leurs noms figuraient sur des listes noires que n'hésitaient pas à dresser, pour l'usage de leur classe, les mêmes patrons qu'indignent si fort les prescriptions syndicales» (304).*

Il n'est que de rappeler la dure grève que les mineurs d'Anzin durent mener en 1884 pour obtenir la reconnaissance de leur syndicat, légal ne l'oublions pas, ou plus simplement pour obtenir que l'adhésion au syndicat ne fut pas considérée comme un suffisant motif de licenciement. En fait ils n'eurent pas gain de cause et ce n'est qu'en 1898 qu'ils purent s'organiser à peu près librement. On sait que c'est cette grève de 1884 qui inspira le *«Germinal»* d'Émile Zola et on sait aussi que le Conseil d'administration de la puissante compagnie réunissait alors le duc Audiffret-Pasquier et Jean Casimir-Périer, personnalités notables du *Centre droit* et du *Centre gauche* qui, séparés en politique, se trouvaient ici en plein accord.

La Compagnie qui, en raison d'une crise, avait vu diminuer ses ventes et baisser ses recettes, avait pris la double initiative de licencier un certain nombre d'ouvriers et d'imposer aux autres, sous prétexte d'un nouveau mode de décompte du salaire à la tâche, une réduction de leurs gains, lesquels ne dépassaient pas pourtant trois francs cinquante par jour... Par protestation des mineurs avaient décidé la grève. Ils avaient trouvé des appuis parmi les parlementaires d'extrême gauche, qui avaient demandé au gouvernement d'intervenir en arbitre. Mais la Compagnie avait refusé l'arbitrage. En son nom d'Audiffret-Pasquier avait adressé au *«Matin»* une lettre dans laquelle il *«protestait de toutes ses forces»* contre tout essai d'intervention gouvernementale. Interpellé à la Chambre des Députés, Raynal, ministre des Travaux Publics, s'était rallié à la thèse de la Compagnie: *«L'État ne doit pas intervenir dans la question des salaires, c'est là une flagrante usurpation»* (305).

Après plusieurs semaines de luttes et de misère, les grévistes avaient dû capituler, vaincus par la faim.

Rappelons également les grèves de 1897 aux mines de La Grand'Combe et de 1898 au Creusot pour obtenir du tout puissant M. Schneider qu'il voulut bien respecter la loi. Dans la pratique avec ou sans la reconnaissance légale, l'ouvrier syndiqué continuait à être considéré comme le pelé, le galeux dont venait tout le mal l'élément subversif à éliminer et que l'on se croyait autorisé à combattre par tous les moyens.

-----

(303) Trouillot et Chapsal, *«Commentaire de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901»*, Paris 1901, p.401.

(304) Daniel Halévy, *«Essais sur le mouvement ouvrier en France»*, Paris 1901, p.51.

(305) Beau de Loménie, Ouvrage cité, t. II, Paris 1947, p.95.

Des propositions de loi furent votées à la Chambre en 1886 et 1899 pour réprimer les atteintes au droit syndical, atteintes dont les patrons d'alors étaient coutumiers, mais elles échouèrent devant l'hostilité du Sénat, gardien convaincu et vigilant des intérêts capitalistes plus encore que de la Constitution. Rien d'étonnant par conséquent si les ouvriers critiquaient sans ménagement certaines modalités de la loi et dénonçaient ses insuffisances, mais rien d'étonnant non plus si leurs organisations, mêmes légales, mêmes modérées inquiétaient une bourgeoisie et des pouvoirs publics à mentalité sclérosée.

Nous pouvons juger de l'état d'esprit des uns et des autres par les déclarations d'un ouvrier à la *Commission d'enquête parlementaire* instituée par Waldeck-Rousseau lors des discussions relatives à la loi de 1884:

*«Il appartient au gouvernement républicain de s'occuper enfin des déshérités, de ceux auxquels on a sans cesse imposé une lourde part des charges sociales et qu'on a toujours oubliés dans la répartition des bénéfices? Votre enquête peut avoir comme résultat de sauver les ouvriers, et avec eux la société, des désespoirs violents. L'ouvrier n'est point d'une autre race que les favorisés de la fortune et de la science, il souffre parce qu'il sent qu'il n'a pas dans la famille française la place qu'il mérite d'occuper. C'est lui le paria qui dans les tournois pacifiques de l'industrie contribue à la gloire du pays, c'est lui qui ferait la sécurité de ses frontières si jamais elles étaient menacées. Nous remercions donc le ministre qui a compris que le plus grand souci du législateur doit être de travailler à l'instruction de l'ouvrier et qu'en l'élevant sans cesse en bien-être et en dignité on augmente la richesse et la grandeur de la France» (306).*

Cette déclaration sera confirmée à la *Conférence ouvrière internationale* qui se réunit à Paris en 1886. Soixante syndicats parisiens, quinze groupements provinciaux et quelques délégués étrangers y prirent part. Les Parisiens, comme il fallait s'y attendre, s'y montrèrent les plus actifs et les plus ardents, ils déclarèrent notamment:

*«La loi de 1884 semble donner aux ouvriers le droit d'association professionnelle, mais la nécessité de déposer à la préfecture les noms des administrateurs rend cette liberté illusoire... Les ouvriers ne jouiront vraiment du droit de se coaliser et de s'assurer que lorsqu'auront disparu les articles 414 et 415 du Code pénal...».*

Cela ne les empêchait pas pourtant de profiter de cette loi imparfaite, ni d'utiliser la *Conférence* pour réclamer, avec un sens très net des réalités: l'abolition du livret ouvrier, l'élection de délégués mineurs à la sécurité, une loi sur les accidents du travail. Et voici leur programme de réalisations immédiates:

*«Nous demandons que l'enfance soit rendue à l'école, que la journée des adultes soit limitée à huit heures, avec une journée de repos par semaine, que la responsabilité non seulement civile, mais pénale, des patrons soit effective en matière d'accidents, mais surtout, pour assurer l'application de la loi, que les inspecteurs bourgeois soient désormais remplacés par des inspecteurs élus par les ouvriers ou choisis par les chambres syndicales ouvrières. Ajoutons à cela, la réforme des conseillers prud'hommes» (307).*

Même orientation avec le souci de préparer l'avenir dans la déclaration du cordonnier Steinmetz:

*«Ce qu'il faut avant tout, c'est que les ouvriers se préparent par le groupement corporatif, par la création de cours professionnels et de Bourses du Travail, par l'étude approfondie de toutes les grandes questions économiques et sociales, à prendre en mains la direction de la production».*

Il y a là un ensemble de revendications qui nous sont maintenant familières, que nous jugeons modérées et légitimes dans leur principe, dont la plupart ont été réalisées, mais qui surprisent les contemporains et provoquent l'indignation ou les sarcasmes des bien pensants. Parmi ces invectives, nous retiendrons ce commentaire de la conservatrice *«Revue des deux mondes»*, porte-parole autorisé de la bourgeoisie:

*«Voilà; voilà le Code du travail rêvé, non par tous les ouvriers, mais par une sorte d'avant-garde bruyante qui mène à l'assaut une partie de la classe ouvrière et telles sont les grandes lignes de la réforme générale qu'on dicterait au Parlement» (308).*

Mais Arthur Desjardins pouvait se rassurer car le Parlement n'était alors nullement disposé à accepter de tels principes et de telles réformes. Le problème d'une législation du travail approprié aux nouvelles conditions de l'industrie était pourtant posé. Au *«laissez faire»* des économistes libéraux, difficilement soutenable dans son intégralité, allait succéder une politique d'intervention de l'État, provoquée, parfois même imposée, par des masses ouvrières de plus en plus nombreuses, de plus en plus averties, de mieux en mieux orga-

(306) Cité dans l'article du comte d'Haussonville: *«Le combat contre la misère: coopération et participation aux bénéfices»*, Revue des deux mondes, 15 décembre 1885.

(307) Procès verbaux de la *Conférence internationale ouvrière*, Paris, 1887.

(308) A. Desjardins, *«Le Code civil et les ouvriers»*, Revue des deux mondes, 15 mars 1888.

nisées et qui agiront à la fois sur le plan syndical et sur le plan politique. A cette époque, la République est définitivement installée, son principe n'est plus guère contesté par la majorité des citoyens et les divers partis qui se disent ou se croient démocratiques, n'auront plus d'excuses pour refuser ou éluder des réformes sociales indispensables et urgentes. Toutefois, ils auront de dures batailles à mener, ils auront à triompher de redoutables coalitions d'intérêts privés habiles à se prétendre défenseurs de l'intérêt général et aussi ils craindront souvent d'inquiéter ou de mécontenter une clientèle électorale timorée et peu favorable aux innovations.

Cependant, si les ouvriers sont désormais syndiqués légalement et libres d'agir au grand jour, s'ils sont électeurs et si l'on doit tenir compte de leurs suffrages, il s'en faut que la condition des salariés soit toujours satisfaisante. Les salaires ont augmenté d'environ 18% entre 1870 et 1890, mais le coût de la vie a augmenté davantage, la journée de travail est encore longue et souvent accablante, les règlements d'atelier oppressifs et surtout l'habitat ouvrier est encore un scandale. En 1885, une enquête de Georges Picot, de l'*Académie des Sciences morales et politiques*, révèle la persistance de conditions aussi lamentables et démoralisantes que celles dénoncées par Buret et Villermé en 1840, Adolphe Blanqui en 1848 et Louis Reybaud en 1855. Voilà sa description de certains quartiers populaires:

*«A Paris, rue Sainte-Marguerite et Saint-Antoine, dans les rues qui avoisinent les Halles, dans le quartier Saint-Séverin, autour de la place Maubert, on trouve des encombrements hideux que la loi ne devrait pas tolérer. Franchissez le seuil, pénétrez dans l'allée étroite et sombre, vous serez pris à la gorge par une odeur fétide, produite par les odeurs ménagères et les latrines, en avançant à tâtons, vos pieds heurtent contre les premières marches de l'escalier, si vos mains s'appuient sur le mur, vous le sentez froid et gluant. Des plombs, partout démunis de leur housse, ou des cuvettes à eaux ménagères non fermées, saturent d'émanations délétères l'air qu'on respire dans ces bouges. Pour augmenter le rendement des immeubles, les pièces ont été divisées; parmi les cabinets loués, les uns ne sont éclairés qu'en second jour, les autres ne le sont que par des châssis dormants, de sorte que l'air n'y est jamais renouvelé» (309).*

Sans doute, on a beaucoup construit à Paris et on construit encore car les grands travaux ne s'arrêtent pas avec Haussmann, mais le rythme de la construction est toujours en retard sur celui de l'augmentation de la population et d'ailleurs les nouveaux immeubles, plus confortables et plus hygiéniques certes, mais de loyer notablement plus élevé, ne sont pas accessibles aux masses laborieuses chassées des maisons abattues et exilées vers la périphérie. Cette médiocre condition du logement et certainement une des causes du mécontentement des travailleurs, ils ont conscience en effet de ne profiter que très faiblement des progrès matériels et de l'équipement moderne à la réalisation desquels ils collaborent pourtant activement.

A l'usage, les ouvriers ont compris quelle arme précieuse pouvait être le syndicat si les adhérents y étaient nombreux et dynamiques, s'il était dirigé par des hommes énergiques et éclairés, associant l'intelligence au courage et la prudence à l'esprit de décision et ils se prendront à l'aimer, même quand il n'est encore qu'un modeste départ, mais sans renoncer à l'améliorer et accroître ses possibilités. Si la grande masse des salariés demeura longtemps défiante par ignorance, elle eut des dirigeants qui, malgré la surveillance et les menaces qui pesaient directement sur eux, comprirent l'importance de cette arme légale et apprirent à la manier. Mais durant les années quatre-vingt-dix, c'est seulement un petit nombre qui s'intéresse aux problèmes sociaux et songe à accorder aux déshérités cette place à laquelle ils ont droit dans la famille française.

Le patronat et les pouvoirs publics ne montraient nulle hâte à accorder les concessions, en face de ce monde du travail qui les inquiète, mais qu'ils ne connaissent guère et ne cherchent pas à mieux comprendre, leur attitude est de réserve ou d'hostilité et ils n'accordent guère plus de confiance ou de sympathie aux modérés qu'aux violents, d'où des réactions de combat chez les salariés, ce qui explique pourquoi l'époque est peu favorable à la paix sociale. Dans une atmosphère d'orage, revendications ouvrières et résistances patronales s'affrontent durement et les pouvoirs publics pesaient de tout leur poids du côté de la résistance. Les grèves étaient nombreuses, tumultueuses et provoquaient souvent des échauffourées accompagnées d'arrestations à propos desquelles les juges sévissaient sans indulgence et parfois même sans équité. Les provocations patronales et policières ne manquaient pas, pas plus que les violences populaires qui étaient d'ailleurs souvent le fait des éléments inorganisés.

Il faut retenir, à titre d'exemple, pour comprendre cette époque tourmentée, le tragique épisode de la grève de Decazeville, une grève de mineurs qui dura de janvier à juin 1886, et qui fut marquée par des actes de violence exceptionnels. En particulier, la foule des grévistes envahit un jour les bureaux de la *Compa-*

(309) Cité par H. Forestier, *«La famille ouvrière dans sa maison»*, Paris 1941. Le témoignage de Picot est de 1885, mais plus de cinquante ans plus tard, le banquier Lehideux, qui ne passait pas pour particulièrement sensible, s'écriait: *«J'ai vu des appartements dans lesquels vivent des ouvriers de Boulogne-Billancourt. Il faut que ces hommes soient des saints pour être des patriotes»*. (Cité par Alfred Fabre-Luce, *«Journal de la France»*, t.2, Paris, 1942, p.299.

gnie, s'empara de l'ingénieur Watrin, qui était particulièrement détesté, et le précipita par la fenêtre parmi d'autres manifestants qui l'achevèrent. Acte barbare et odieux, sans aucun doute, mais il faut savoir que, depuis des mois avant le conflit, Watrin poursuivait une politique systématique de diminution des salaires et qu'il recevait de la *Compagnie* une ristourne de dix pour cent sur les compressions qu'il parvenait à opérer. Cela explique, évidemment sans les justifier, les violences barbares d'une population fruste, épuisée de travail et de misère. Il faut savoir aussi que la *Compagnie des mines* avait alors pour président M. Léon Say, financier notable, administrateur en outre de la *Compagnie des Chemins de fer du Nord* et du *Journal des Débats*, parlementaire et plusieurs fois ministre, ce qui illustre superbement la collusion de la politique et de la finance. Les hommes du *Centre droit* et ceux du *Centre gauche* pouvaient différer d'opinion quant au soutien d'un ministère, mais ils étaient en complète communauté de vues quand il s'agissait de défendre les privilèges économiques et les dividendes des classes possédantes et ils ne consentaient aux réformes indispensables que contraints et forcés et avec des considérants qui prenaient parfois allure de provocations (310).

-----

Malgré de tels épisodes révélateurs des conditions de travail et de la mentalité ouvrière et en dépit de la concentration industrielle et financière qui s'opérait sous leurs yeux, la plupart des économistes et des chefs d'entreprises, s'attardaient encore à proclamer leur foi dans un libéralisme économique, bien périmé pourtant en ce qui concernait les problèmes de la main-d'œuvre et de sa rétribution. Bien sûr, ils ne dédaignaient pas de se tourner vers l'État pour obtenir des subventions ou des tarifs douaniers protecteurs, voire des interventions militaires vengeresses, mais ils restaient idéologiquement attachés à l'autorité absolue et unique du patron dans son entreprise et se refusaient à accepter la moindre intervention venue du dehors en faveur de leurs ouvriers, la loi sociale et l'action syndicale leur étaient également odieuses, ils faisaient échec à la loi par leurs représentants au Parlement, par leur pression sur une *Inspection du Travail*, mal armée et insuffisante, et ils se défendaient contre le syndicat par le congédiement des «*meneurs*» et des «*fortes têtes*», par les listes noires et le *lock-out*.

Aussi, les possibilités d'entente étaient-elles rares. Car de leur côté, les syndicats qui commençaient à se constituer et prendre force encourageaient les ouvriers à la revendication et les partis ouvriers et socialistes qui avaient maintenant quelques représentants à la Chambre des députés, menaient au Parlement et dans le pays, des campagnes vigoureuses, dictées par les mêmes principes et visant les mêmes objectifs.

Nous pouvons retenir à ce propos quelques éléments du programme du *Parti Ouvrier*, rédigé en 1890, par Jules Guesde et Paul Lafargue:

«*Repos hebdomadaire, journée de huit heures, interdiction de travailler avant quatorze ans et surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières, minimum légal de salaire, à travail égal salaire égal, instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants, mise à la charge de la société des vieillards et invalides du travail, responsabilité des patrons en matière d'accidents du travail, intervention des ouvriers dans l'établissement des règlements d'atelier*».

Toutes choses acquises aujourd'hui ou dont le principe n'est plus guère contesté, mais à l'époque un tel programme pouvait sembler d'une excessive ambition et même d'une flagrante absurdité. Évidemment, on pouvait bien citer quelques entreprises dans lesquelles régnait un climat de paix sociale, notamment les établissements Léon Harmel, au Val des Bois en Champagne, que nous avons déjà signalés, mais Léon Harmel était un patron d'une assez exceptionnelle qualité et ses ouvriers étaient eux aussi d'une espèce particulière: vivant à la campagne, restés presque paysans de mentalité, logés de façon décente, n'étant pas en contact avec les rancœurs et les rancunes d'autres travailleurs plus mal traités, ni avec les houles de la politique. Cette réussite, pour sympathique qu'elle soit, ne saurait être un argument en faveur du paternalisme, malgré la noblesse de sentiments qui inspirait Léon Harmel.

Qui pouvait, en effet, à cette époque, parmi les patrons comme parmi les ouvriers, souscrire à ce qu'il appelait «*un principe de droit naturel*»:

«*Le patronat est, comme son nom l'indique (patronus, dérivé de pater), une extension de la paternité. Le patron sert de protecteur et d'appui à son protégé, il s'intéresse à lui, lui vient en aide et le soutient. De l'ouvrier au patron et du patron à l'ouvrier, il y a des relations analogues à celles qui, dans les familles, rattachent les enfants au père et le père aux enfants*» (311). «*Le patron est, de la part de Dieu, investi du devoir et du droit, non seulement d'assurer la prospérité de l'exploitation, mais encore de constituer et de*

(310) Voir à propos de la grève de Decazeville, la brochure d'Alexandre Zévaès ayant ce titre, Paris, 1938.

(311) L. Harmel, «*Catéchisme du patron*», Paris 1889, p.2.

*gouverner l'ensemble des personnes placées sous sa direction, selon les lois de la famille, de la société et de l'Église. S'il n'en était ainsi, les agglomérations ouvrières conduiraient nécessairement à la ruine sociale et à l'irrégion» (312).*

Son paternalisme se traduisait d'ailleurs par une intervention permanente dans la vie et les idées de ses ouvriers, intervention que ceux-ci eussent pu, à bon droit, juger abusive, s'ils n'avaient pas été doués d'une particulière mentalité. Qu'on en juge:

*«C'est un devoir rigoureux pour le patron, d'interdire dans son usine les mauvais livres et les mauvais journaux, du moment qu'il a la possibilité de le faire» (313).*

*«Il ne faut tolérer, en aucune façon, les discours contre la morale, la religion ou l'autorité. C'est une obligation pour lui, de proscrire les doctrines impies et révolutionnaires, les conversations licencieuses, les paroles obscènes, la moquerie irrégieuse, en un mot tout ce qui dans les paroles peut blesser les droits de Dieu, vicier l'esprit ou corrompre le cœur de ses ouvriers» (314).*

Et naturellement, Léon Harmel condamne l'école neutre, c'est-à-dire laïque, mauvaise et dangereuse à ses yeux:

*«C'est un devoir de charité pour le patron de détourner ses ouvriers d'envoyer leurs enfants à de mauvaises écoles» (315).*

On comprend bien que ce paternalisme, véritable mise en tutelle, ne pouvait guère réussir ailleurs qu'au Val des Bois. Malgré les qualités personnelles de Léon Harmel, son dynamisme, sa compréhension de certains soucis d'indépendance ouvrière qui lui faisait confier la gestion de quelques œuvres ou services aux ouvriers eux-mêmes, sa direction devait parfois sembler encombrante, abusive, oppressive même et il est bien certain que les ouvriers des grands centres, ou des travailleurs du bâtiment ou de la métallurgie ne l'auraient pas longtemps tolérée.

Une hirondelle ne fait pas le printemps et on sait que le paternalisme généreux de Léon Harmel n'était guère approuvé, moins encore accepté par les autres patrons, même ceux qui partageaient ses idées religieuses. On en peut juger par les réactions que provoqua dans leurs milieux, en 1890, une proposition de loi d'Albert de Mun, qui, d'accord avec une *Conférence internationale* de Berlin, demandait comme âge minimum d'entrée au travail: douze ans dans les pays du Nord et dix ans dans les pays du Sud et envisageait en outre le repos hebdomadaire obligatoire le dimanche et une limitation du temps de travail pour les femmes et les enfants. Le patronat français se déclara presque unanimement hostile et manifesta son irritation:

*«On ne s'étonnera pas que tous ceux qui ont qualité et compétence pour discuter cette question et l'éclairer de la lumière des faits, se prononcent énergiquement contre l'intervention de l'État dans notre pays. L'industrie française est unanime, et une association dont l'opinion emprunte une autorité exceptionnelle à l'expérience et au dévouement de ses membres: l'Association des patrons catholiques du Nord, n'admet pas que l'État s'immisce dans le règlement du travail, soit au point de vue de la durée, soit au point de vue du mode de labeur».*

En somme, les patrons n'avaient rien compris ou ne voulaient rien comprendre, ils continuaient à penser en 1890 comme en 1830 et 1840, que *«charbonnier est maître chez lui»*, qu'ils sont comme le capitaine de navire *«seuls maîtres à bord, après Dieu»*, que leur pouvoir est, et doit être, sans limites dans leur entreprise. Ils veulent ignorer tous les changements dans les techniques, les structures, les mentalités qui ont pu se produire depuis cinquante ans. C'est ainsi qu'en juge également H. de Moly, ancien magistrat et disciple de Le Play. Il met en relief l'importance des œuvres sociales créées par le patronat du Nord et s'en autorise pour protester contre toute intervention des pouvoirs publics:

*«Le jour où l'État interviendra et s'interposera entre le patron et l'ouvrier, en faveur de celui-ci, le désaccord ne fera que croître». Crainte ingénue! Mais c'était pourtant reconnaître que le désaccord existait déjà malgré tant d'admirables œuvres sociales, mais Moly conclut en condamnant sans réserve "toute intervention qui aurait pour but de modifier arbitrairement la distribution de la richesse et la répartition des produits"» (316).*

Saluons en passant cet *«arbitrairement»*. Les classes favorisées jugeaient sans doute, avec M. de Moly ou avec Thiers en 1850, que cette répartition et cette distribution étaient alors parfaitement équitables et ne sauraient être améliorées. Mais les salariés n'étaient certainement pas d'accord et ils vont, sans honte aucune, contester les principes mêmes sur lesquels repose la propriété tout comme la légitimité des hiérar-

(312) Même ouvrage. Page 25.

(313) Même ouvrage, p.92.

(314) Même ouvrage, p.92.

(315) Même ouvrage, p.131.

(316) H. de Moly, *«La réglementation du travail en France et les catholiques. La Réforme sociale»*, 1890.

chies sociales établies. C'est à cette époque que s'affirme vigoureusement dans les syndicats le sentiment de la conscience de classe, l'idée que les salariés n'ont pas leur juste part et la conviction que les travailleurs doivent faire leurs affaires eux-mêmes en présence d'une indifférence et d'une incompréhension presque générales. C'est ce que déclare Victor Griffuelhes qui sera plus tard un des secrétaires de la *Confédération générale du Travail*, qu'il animera de sa foi ardente et passionnée et marquera de son empreinte de 1901 à 1907.

*«Les militants veulent farouchement être menés par des ouvriers, le mouvement ouvrier est le résultat d'une longue pratique, créée bien plus par les événements que par tels ou tels hommes, cette pratique est loin d'avoir une marche régulière... il en est ainsi parce qu'elle est le produit d'une vie, chaque jour renouvelée».*

-----

Évidemment, tous les ouvriers ne suivaient pas Griffuelhes et c'était une prise de position de militant averti qu'il présentait, mais cette déclaration a pourtant une portée considérable car elle correspond à un désir confus chez beaucoup de travailleurs de la base. Et parmi ces hommes inconnus, qui, à Paris ou en province, constituaient alors les effectifs syndicaux, surgissaient parfois des militants mieux informés et plus réfléchis dont le témoignage est précieux parce qu'il exprime ce que les obscurs pensaient et sentaient confusément. Retenons par exemple pour 1890 cette déclaration d'É. Maillard, ouvrier chaudronnier, à propos de la journée de huit heures, qui est déjà la grande revendication prolétarienne et qu'il justifie en ces termes, pour appuyer la proposition d'une grande manifestation internationale le 1<sup>er</sup> mai 1890:

*«C'est une mise en demeure que les travailleurs intéressés adresseront à leurs gouvernants respectifs. Le temps des gémissements, des suppliques et des pétitions est passé...»*

*Les capitalistes, au lieu de les diminuer, voudraient augmenter les heures de travail. En effet, les longues heures passées à l'atelier sont le moyen le plus sûr pour obtenir cette atrophie morale, cet état de désignation, cet abêtissement, qui fait de l'homme libre un esclave, du travailleur une bête de somme...»*

*Cette réforme n'est, à nos yeux, qu'un minimum des réformes exigibles; cependant, nous croyons que légalement appliquée, elle produira une amélioration sensible dans la condition des travailleurs. Nous attendons d'elle la régénération du prolétariat, une augmentation de sa dignité et de sa force intellectuelle, une augmentation et un aguerrissement de l'armée socialiste...».*

Et il termine par cet appel aux travailleurs non encore organisés:

*«Votre inconscience est la cause de tous nos maux, par votre indifférence coupable vous restez des êtres nuls, en dehors de l'humanité. Détachez-vous de ces faux principes, venez à nous dans nos groupements ouvriers, quels qu'ils soient: chambres syndicales ouvrières, groupements corporatifs ou groupes d'études sociales» (317).*

Appel qui conserve encore toute sa valeur. Il est indispensable de nous arrêter un instant sur la propagande et les manifestations qui accompagnèrent alors l'idée de la journée de huit heures, pour en souligner l'ampleur et la puissance. Les Congrès ouvriers de Bordeaux et de Tours en 1888 avaient décidé l'organisation d'une manifestation en février 1889 mais le résultat avait été médiocre. A partir de 1890, il s'agit de manifestations de masses, fixées au premier mai et qui associent l'idée de la libération du travail à celle des *«trois huit»*, il s'agissait aussi de lui donner un caractère international en provoquant les démonstrations dans tous les pays, affirmant ainsi la solidarité de tous les travailleurs par-delà les frontières.

La propagande avait été habile et insistante dans les ateliers et sur les chantiers, et de son côté le gouvernement avait multiplié les précautions et mesures de défense, accumulant des forces de police et des troupes aux points névralgiques. Parallèlement, nombre de possédants, apeurés, quittaient une ville qu'ils craignaient de voir livrée au pillage, prenant ainsi des vacances prématurées, ou accumulaient des provisions comme en prévision d'un siège. Les espérances des uns étaient illusoires et les craintes des autres bien exagérées. Certes, ce premier mai 1890 témoigne de la vitalité et du regroupement des forces ouvrières et montre leur combativité, mais il ne fut nullement un début de révolution sociale. Toutefois, il faut bien noter qu'il eut figure d'avertissement et qu'il hâta le vote de différentes mesures, depuis longtemps à l'étude, mais qui traînaient dans les bureaux et commissions du Parlement:

- Suppression du livret ouvrier, 2 juillet 1890.
- Institution de délégués mineurs à la sécurité, 8 juillet 1890.
- Loi Bovier-Lapierre du 13 mai 1890, qui réprimait les atteintes patronales à la loi de 1884 sur les syndicats. (Cette loi fut d'ailleurs arrêtée par le Sénat et ne fut jamais votée définitivement).
- Création du *Conseil supérieur du Travail*, 22 janvier 1891.
- Création de l'Office du Travail, 20 juillet 1891.

Et il n'est pas interdit de penser que cette propagande et cette agitation qui affectèrent le monde entier,

(317) É. Maillard, «Le prolétariat international et la journée de huit heures», Bordeaux, 1890.

les discussions passionnées qu'elles suscitèrent, ne furent pas sans influence sur la publication de l'encyclopédie *«Rerum Novarum»* par le pape Léon XIII le 15 mai 1891.

Quoi qu'il en soit, cet essai de mobilisation des forces ouvrières, constituait bien un avertissement sinon la mise en demeure que réclamait É. Maillard. Le rédacteur de la conservatrice *«Illustration»* ne n'y trompa pas :

*«Le mot d'ordre donné a donc été ponctuellement observé, de sorte qu'on a pu entendre à peu près partout, au lendemain de cette journée qui avait causé tant de préoccupations, sinon tant d'inquiétudes, cette phrase prononcée dans toutes les langues: "En somme, il n'y a rien eu...". Cet essai de mobilisation des forces socialistes de tous les pays a une importance qu'on ne saurait nier, car cette tentative démontre la discipline avec laquelle la classe ouvrière sait obéir à un mot d'ordre international. C'est là un avertissement qui nous semble fait pour éveiller l'attention de l'État» (318).*

Et Jules Simon, de son côté, écrivait dans *«Le Temps»*, non sans quelque mélancolie :

*«Ce qui est grave, c'est le fait de s'être entendu par delà les frontières, d'avoir adopté un texte de réclamation commun, d'avoir mis en mouvement un si grand nombre de personnes appartenant aux nationalités et aux professions les plus diverses, d'avoir tenu, même dans les milieux les plus enflammés, la promesse qu'on s'était faite de ne pas mêler la politique à la revendication sociale et de ne pas fournir de prétexte à la répression violente. Il y a là une modification profonde de l'ordre social» (319).*

Il semble presque regretter qu'il n'y ait pas eu prétexte à répression violente. En somme, les ouvriers inquiétaient toujours, s'ils manifestaient avec calme comme quand ils revendiquaient avec violence et il y avait toujours quelque chose à leur reprocher, leur tumulte et leur excitation ou leur calme et leur discipline. Par delà les frontières, à la tribune du Reichstag, l'abbé Winterer faisait écho à Jules Simon : *«Nous ne pouvons pas oublier, déclarait-il, que les armées les plus disciplinées sont les plus redoutables».*

Si le Premier Mai 1890 n'avait pas amené une modification profonde de l'ordre social, c'était du moins une démonstration riche de promesses, et Frédéric Engels, le vieux compagnon de travail et de lutte de Karl Marx, pouvait écrire, dans la préface d'une nouvelle édition du *«Manifeste Communiste»* :

*«L'Internationale est plus vivace que jamais et il ne saurait y avoir de meilleur témoignage que la journée d'aujourd'hui. Au moment où j'écris ces lignes, le prolétariat européen et américain passe la revue de ses troupes mobilisées, et c'est la mobilisation d'une armée unique, qui marche sous un drapeau unique et qui a un but prochain: la fixation par la loi de cette journée de huit heures, revendiquée déjà par le Congrès de Genève en 1866, revendiquée à nouveau par le Congrès de Paris en 1889. Le spectacle auquel ils assisteront aujourd'hui, fera voir aux capitalistes et aux landlords de tous les pays, qu'en effet les prolétaires de tous les pays sont unis».*

Le Premier Mai 1891 devait être également marqué par des cortèges revendicatifs, généralement pacifiques, mais à Fourmies, dans le Nord, devait se produire un incident tragique qui impressionna douloureusement le monde du travail. Les ouvriers du textile y étaient alors en grève et, suivant la coutume de l'époque, des troupes d'infanterie avaient été amenées pour renforcer la gendarmerie, garder les usines et protéger les non grévistes. Un cortège ouvrier, où se mêlaient hommes, femmes et enfants, se heurta à une compagnie de garde et un officier trop nerveux commanda le feu qui fit neuf morts, dont une jeune fille de seize ans et un enfant de treize ans.

De telles répressions indiquent bien que la partie n'était pas encore gagnée pour le monde du travail. Tous ceux à qui les conditions de l'époque étaient favorables, se souciaient peu de les voir modifier et de perdre éventuellement tout ou partie de leurs avantages, tandis que dans les éléments populaires les indifférents, les résignés, les craintifs, étaient encore les plus nombreux. Et la doctrine de la liberté économique était commode pour justifier l'état de fait et refuser tout changement. Recueillons ce plaidoyer d'un juriste :

*«Réduire la journée, c'est au suprême chef attenter à la liberté du citoyen. L'ouvrier peut établir son industrie où il lui plaît, chez lui ou chez un patron, dans une ville plutôt que dans une autre. Il peut encore discuter le prix de ses services. Et il lui serait impossible de travailler chaque jour aussi longtemps qu'il le voudrait? Le législateur lui dirait: "Tu resteras à l'atelier 12, 10 ou 8 heures et jamais plus". Ce serait reconnaître à ce législateur le droit de régler tous nos actes à sa guise... La limitation de la journée porterait atteinte la plus grave aux droits de l'homme robuste et courageux qui, pour obtenir un supplément de salaire, voudrait rester à l'atelier et ne le pourrait plus» (320).*

-----

(318) *Illustration*, mai 1890.

(319) J. Simon, *«Le Temps»*, 3 mai 1890.

(320) M. David, avocat, *«Les relations entre les patrons et les ouvriers»*. Discours à la rentrée solennelle des conférences du barreau de Poitiers, 20 décembre 1890, Poitiers, 1890.



Il faut convenir que la liberté du travail avait de singuliers défenseurs et ceux-ci des arguments un peu simplistes. Tout naturellement et conformément à une tradition bien établie, les adversaires de la réglementation mettaient aussi en avant la menace de la concurrence étrangère et l'impossibilité de toute réglementation pour le travail à domicile, autant de bonnes raisons pour ne rien faire. Pourtant, on ne pouvait ignorer qu'en France, comme à l'étranger, le travail à domicile se faisait dans des conditions lamentables, scandaleuses et pour des salaires de famine.

Dans certains ateliers ou magasins, surtout féminins, elles étaient parfois inhumaines. Une enquête de 1889, faite par les dames-patronnes de l'œuvre des cercles catholiques, que l'on ne saurait suspecter d'extrémisme ou d'arrière-pensées révolutionnaires, révèle quelques faits qui peuvent à bon droit indigner:

*«Aux employées de magasin, il était souvent interdit de s'asseoir, même de s'appuyer. Une patronne fleuriste déclare qu'elle n'a pas à voir qui accouche ou n'accouche pas, et exige de son employée quelle revienne le lendemain de son accouchement, sous peine de perdre sa place. La durée du travail est de douze à treize heures, en cas de presse on prolonge jusqu'à 9, 10 et même 11 heures du soir, sans augmentation de salaire naturellement, si ce n'est quelques rares primes, chichement calculées et parcimonieusement accordées suivant le bon vouloir du patron. On travaille même le dimanche, dans neuf ateliers sur dix, il est vrai qu'il y a, dans un grand nombre de métiers, un chômage saisonnier de deux ou trois mois, qui va jusqu'à quatre dans la confection».*

Mal protégées, souvent de médiocre qualification professionnelle et la plupart du temps inorganisées, les ouvrières souffraient à la fois d'un travail trop intense dans les moments de presse et de l'absence de travail pendant la morte-saison. Et les salaires sont demeurés très bas: 1,25 pour douze heures de travail dans la lingerie, 1,50 à 2,75 pour douze heures dans la blanchisserie, 1,75 à 3 francs dans l'imprimerie, 1,35 à 1,65 pour treize heures dans les fabriques de boutons, 1,25 dans la bijouterie en faux, 1,50 fr. dans une fabrique de conserves de Saint-Ouen, 2 francs dans une raffinerie de sucre pour une journée qui va de six heures du matin à dix ou onze heures du soir. Les plus hauts salaires sont de 2,50 à 3,50 fr. dans la blanchisserie de fin où ne sont employées que des professionnelles très habiles et 3 francs à 3,75 fr. dans la confection, mais il s'agit là surtout de travailleuses à domicile, qui prolongent leur journée démesurément, souvent avec l'aide d'une auxiliaire familiale.

Cependant, le 15 mai 1891, un événement important, et qui parut assez inattendu, devait marquer l'histoire ouvrière, c'est la publication de l'encyclique *«Rerum Novarum»* du pape Léon XIII, qui donnait une valeur officielle, une portée singulière et une véritable consécration à des idées et des directives qui, jusqu'alors, n'avaient été que l'expression des convictions particulières de quelques catholiques démocrates, peu nombreux, peu écoutés, et souvent regardés avec suspicion par leurs coreligionnaires et par les autorités ecclésiastiques. Cette fois, la plus haute autorité de l'Église catholique prenait parti, avec prudence certes, mais avec netteté en faveur des classes déshéritées et des travailleurs et faisait ainsi brèche dans le bloc compact des conservateurs sociaux.

Que disait cette encyclique?

*«La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un immense abîme. D'une part, la toute puissance de l'opulence: une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et fait affluer vers elle toutes les sources, faction d'ailleurs qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique. D'autre part, la faiblesse dans l'indigence, une multitude, l'âme ulcérée, toujours prête au désordre.*

*Les hommes des classes inférieures sont, pour la plupart, dans une situation d'infortune et de misère imméritée.*

*Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient pour eux une protection, tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi peu à peu les travailleurs isolés et sans défense, se sont vus avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée.*

*Une usure dévorante est venue s'ajouter encore au mal, condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain d'une insatiable cupidité.*

*A tout cela, il faut ajouter le monopole des travaux et des effets de commerce, devenu le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires».*

Condamnation sévère et méritée, quoique un peu tardive, des abus du capitalisme triomphant et du libéralisme économique, mais qui, malheureusement, devait longtemps demeurer toute théorique et son grand effet pratique immédiat. Ni les gouvernants, ni les possédants, ni les chefs d'entreprises, même s'ils se disaient et se croyaient catholiques, ne montrèrent beaucoup d'empressement à se rallier à la doctrine

du pape novateur et à faire passer dans les faits, les conseils d'humanité qu'il leur donnait et son sens de la justice sociale.

Certains milieux, religieux de comportement, lui firent même un accueil assez froid, très réservé, jugeant sans doute que le pape aurait mieux fait de garder le silence et de ne pas s'aventurer en terrain ni dangereux. Le Père Rutten, de la *Société de Jésus*, a même pu parler «*d'une véritable conspiration du silence, organisée à l'égard de l'encyclique*».

«*Non seulement la plupart des industriels, mais un grand nombre de personnalités catholiques du monde de la politique et des œuvres, restèrent indifférents, souvent même hostiles à l'organisation de syndicats ouvriers autonomes et à la législation protectrice du travail en faveur des adultes*» (321).

Par ailleurs, l'encyclique n'atteignit pas non plus les masses populaires qui, en vertu de préjugés ou de convictions, conservaient une certaine méfiance à l'égard des «*curés*» et se souciaient peu de les voir intervenir dans la vie sociale ou politique. Les éléments populaires qui votaient traditionnellement «*à gauche*», ne pouvaient oublier qu'ils avaient généralement rencontré l'Église catholique, ses ministres et ses défenseurs aux côtés de leurs adversaires de classe et ils avaient pris l'habitude de la considérer comme un obstacle à l'affranchissement du travail et des travailleurs par l'enseignement d'obéissance et de résignation qu'elle donnait. Même chez les ouvriers qui conservaient quelque liaison avec elle et lui demandaient son concours pour solenniser certaines circonstances de leur vie, il est évident que le souci du salut éternel n'était plus la préoccupation dominante, l'espérance de joies ultérieures au *Paradis*, leur semblait une compensation insuffisante de la dureté de leur condition terrestre et plutôt qu'à l'Église ou à ses représentants, ils faisaient confiance pour la défense de leurs intérêts aux syndicats ouvriers déjà réunis dans les Bourses du Travail, que le pape condamnait d'ailleurs nettement.

«*Jamais assurément, à aucune époque, on ne vit une si grande multiplicité d'associations de tout genre, surtout d'associations ouvrières. D'où viennent beaucoup d'entre elles, où elles tendent, par quelle voie, ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Mais c'est une opinion confirmée par de nombreux indices, qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes et qu'elles obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations, qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur feraient expier ce refus par la misère. Dans cet état de choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre deux partis: ou s'inscrire dans ces associations périlleuses pour la religion, ou en former eux-mêmes d'autres et unir leurs forces, afin de pouvoir se soustraire hardiment à un joug si injuste et si intolérable. Qu'il faille opter pour ce dernier parti, est-il personne, ayant vraiment à cœur d'arracher le plus grand bien de l'humanité à un péril imminent, qui puisse avoir là-dessus le moindre doute*» (322).

C'était inviter assez nettement les ouvriers catholiques à former leurs propres organisations pour s'opposer aux syndicats «*rouges*», que le pape supposait toujours hantés et manœuvrés par la mystérieuse et diabolique *Internationale*. Évidemment, il y avait dans l'encyclique maintes thèses qui rejoignaient directement celles des cercles catholiques d'ouvriers qui, rappelons-le, accueillait les patrons et les membres des classes dirigeantes et songeaient à réconcilier le travail et le capital. Un même esprit les animait et le R. P. Pascal le soulignera:

«*Nul ne trouvera mauvais que je constate simplement, modestement, fermement aussi, la concordance des doctrines soutenues par "l'École de l'Œuvre des Cercles Catholiques", avec la constitution Rerum Novarum*» (323).

C'était rappeler aux patrons trop conservateurs que la plus haute autorité de l'Église venait de se prononcer pour une politique de réformes sociales. Et nombre de travailleurs catholiques, considérant qu'on leur conseillait désormais le groupement corporatif, en profitèrent pour former leurs propres syndicats, pour étudier leurs propres problèmes, présenter les solutions qu'ils jugeaient les meilleures, et par la force des choses, ils se trouvèrent plus d'une fois en opposition, même en conflit, avec l'Église qui prétendait les diriger, comme avec le patronat auquel on leur avait appris à obéir. Avec prudence, ils constitueront donc des syndicats timorés et déférents à l'origine, mais qui ne tarderont pas à manifester quelque indépendance et plus tard n'hésiteront pas à conclure des accords et des alliances avec les syndicats de la C.G.T. réputés mécréants et révolutionnaires.

-----

(321) Rutten - «*Doctrines sociales de l'Église*». Paris - 1932.

(322) Pape Léon XIII - Encyclique «*Rerum Novarum*».

(323) R.P. de Pascal - «*Étude sur l'Encyclique* ». De conditione officium. Association catholique. 15 juillet 1891.

Cependant l'économie libérale conservera longtemps encore un grand prestige et des partisans convaincus; et quand Jules Huret mènera en 1892, sa fameuse enquête sur «*La Question Sociale*», il obtiendra quelques réponses révélatrices qui montrent bien que les idées cheminent lentement. Par exemple, celle du Duc de La Rochefoucauld Doudeauville, président de la droite royaliste de la Chambre, catholique fervent naturellement et aussi très riche et philanthrope: «*Êtes-vous favorable à l'intervention légale?*», lui demande-t-on; «*Pas du tout, pas du tout! Le gouvernement ne peut rien faire. Quand il intervient entre les patrons et les ouvriers, c'est toujours le patron qui pâtit. Moi, je suis pour la liberté, voilà! La liberté pour tous. De quel droit allez-vous empêcher une brave femme de travailler la nuit pour finir une toilette qu'elle a promise pour le bal du lendemain? De quel droit défendez-vous à cet homme de travailler une ou deux heures de plus parce que sa femme est en couches, ou que ses enfants sont malades? Et pourquoi m'interdire à moi, fabricant de faïences, de faire gagner quelques sous à cet enfant, s'il peut, sans se fatiguer, s'amuser à planter de petits clous dans du sable, par exemple?*» (324).

Singuliers arguments pour défendre le travail de nuit et le travail des enfants, mais le philanthrope, plus riche sans doute de millions que de cervelle, n'y entendait pas malice et des milliers, sinon des millions, de Français le rejoignaient dans cette opposition à toute intervention des pouvoirs publics dans ces problèmes du travail.

Et voici maintenant la déclaration de M. Schneider, le tout puissant et dictatorial maître de forges du Creusot. Elle est bien telle qu'on pouvait l'attendre: «*La journée de huit heures, c'est encore un dada du boulangisme. Dans cinq ou six ans, on n'y pensera plus, on aura inventé autre chose. Pour moi, la vérité, c'est qu'un ouvrier bien portant peut très bien faire ses dix heures de travail par jour et qu'on doit le laisser libre de travailler davantage*».

Et il ajoutait avec superbe: «*Les ouvriers ont le plus profond mépris pour toutes ces théories socialistes, et surtout pour les hommes qui espèrent s'en servir pour les berner*» (325).

On peut penser que M. Schneider voyait les problèmes d'un peu loin, et qu'il connaissait bien mal la mentalité de ses salariés. Les ouvriers de ses laminoirs et de ses fonderies avaient sans doute une opinion différente sur le problème des huit heures et la grève de 1898 allait lui montrer qu'ils n'étaient pas tellement hostiles et pleins de mépris, en face des revendications que présentaient leurs dirigeants. Et les événements devaient confirmer que la question des huit heures ne fut pas oubliée au bout de cinq ou six ans, mais qu'au contraire elle demeura un mot d'ordre du travail organisé jusqu'à ce que satisfaction eut été obtenue.

Ne négligeons pas non plus la réponse de M. Cousté, gros entrepreneur de bâtiment et président de la *Chambre de Commerce de Paris*: «*Ceux qui disent que les ouvriers meurent de faim se trompent. Jamais l'ouvrier n'a été plus heureux qu'aujourd'hui. Pour ne vous parler que de mon industrie, celle du bâtiment, je puis vous affirmer que nos limousins, nos maçons se font de dix à quinze francs par jour et se retirent tous dans leur pays après quinze, vingt ans de travail, avec de petites économies; ils font bâtir une maisonnette avec ça et sont tout à fait heureux. Et quant à la cherté de la vie, c'est encore une erreur. Les loyers n'ont que peu augmenté, les vêtements sont à bon marché, et quant au bouillon et au bœuf du déjeuner, je peux vous en parler moi, car je l'ai mangé... Et bien, de mon temps, ça coûtait neuf sous et aujourd'hui c'est encore neuf sous, seulement le prix de la journée d'un ouvrier a doublé*».

Et voici sa conclusion: «*Avec tous ces meneurs, on ne sait jamais où on va. Mais quant aux vrais ouvriers français, à la bonne moyenne, ils ne pensent pas du bien de ces balivernes (les lois protectrices du travail), ils savent très bien qu'il n'y a encore que la liberté du travail, telle que nous l'avons, qui peut leur donner satisfaction*» (326).

L'enquête de Jules Huret révéla évidemment des prises de position et des points de vue assez différents, mais dans l'ensemble on peut bien dire que les employeurs se montrèrent peu compréhensifs et peu clairvoyants, se défiant de toute organisation ouvrière, même si elle était catholique, parce que génératrice de troubles, et trop facilement persuadés que la vieille formule du libéralisme économique arrangerait tout.

C'est pourquoi les syndicats catholiques, malgré leur grand désir de paix sociale, de conciliation, de collaboration même, la considération respectueuse qu'ils témoignaient aux hiérarchies, furent aussi traités en suspects et ne tardèrent pas à réagir en mettant l'accent sur le respect dû à toute personnalité humaine, sur la nécessité de ne pas huiler l'ouvrier comme une machine ou comme un éternel enfant. Un de leurs historiens, Max Turman, a insisté à maintes reprises sur ce trait de caractère qu'il juge, avec raison, essentiel:

(324) Jules Huret - «*Enquête sur la question sociale*» - Paris 1897 - p.112.

(325) J. Huret - Ouvrage cité - p.34.

(326) J. Huret - Ouvrage cité - p.53.

*«Les économistes libéraux considèrent le travail comme une simple marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande. Les sociologues catholiques estiment, au contraire, que le travail est avant tout un acte humain, l'acte par lequel l'homme, obéissant à la loi divine, gagne son pain à la sueur de son front. Pour eux, l'ouvrier, si infime que soit sa condition, si machinal que soit son rôle, est autre chose que le prolongement de l'outil-machine, c'est un être intelligent et responsable, dont on doit respecter la dignité, égale à la dignité de tous les autres hommes» (327).*

La même préoccupation se retrouve d'ailleurs dans les débats du Congrès ouvrier chrétien régional de Reims, en 1893: *«Une des grandes causes du dédain que beaucoup d'ouvriers manifestent à l'égard de leurs patrons, vient de ce que ceux-ci ne sont pas assez connus de leurs ouvriers, et on peut dire que les trois-quarts des patrons qui occupent en moyenne deux cents ouvriers, auraient bien du mal pour en désigner une vingtaine par leurs noms, c'est ce qui fait souvent dire aux ouvriers, qu'aux yeux des patrons, ils ne sont que des machines et malheureusement, trop souvent hélas, ils n'ont pas tort, car beaucoup de patrons agissent à leur égard comme si réellement les ouvriers n'étaient pas leurs semblables. Ils les considèrent comme tout au plus bons à faire grossir leur capital. Tant qu'il en sera ainsi, l'accord ne sera pas facile à faire, il faut que le patron tende une main fraternelle à l'ouvrier» (328).*

La formulation est gauche, maladroite, mais sous sa modération, perce quelque amertume, et on retrouve chez ces travailleurs chrétiens, le même souci d'être traités en hommes, en hommes libres, et non seulement en rouages de la production, qui animait les ouvriers syndiqués. Ces progrès dans l'organisation ouvrière, cette nouvelle orientation des esprits qui gagne des secteurs jusqu'alors résignés et soumis, cette montée des revendications, inquiétaient les conservateurs et l'économiste Anatole Leroy-Beaulieu, leur porte-parole, morigène vertement les syndicats, coupables de *«lèse-paix sociale»*. Il n'y ménage ni les apostrophes grandiloquentes et déclamatoires, ni les truismes et les clichés, persuadé peut-être qu'il les impressionnera et les ramènera à la sagesse: *«Les syndicats ouvriers emplissent l'air de leurs fanfares belliqueuses. Leurs parrains du Palais Bourbon et de l'Hôtel-de-Ville ont beau nous promettre la paix en leur nom, ce n'est pas avec le rameau d'olivier qu'ils se présentent à nous et ce n'est pas encore la paix qu'on se vante de préparer à la Bourse du Travail... Leur étendard de prédilection nous le connaissons, c'est celui que, sur nos places publiques, ils portent encore enroulé dans son étui, en attendant de le faire flotter au vent sur les monuments de notre capitale, c'est le drapeau rouge, la couleur de la haine et l'emblème de la lutte des classes, qui ne reculera pas devant un fleuve de sang. Ces syndicats, à peine nés d'hier, les chefs qui les mènent, ne se font pas prier pour le confesser, et qu'ils nous apportent dans leurs statuts, c'est la guerre et non la paix, et c'est justement parce qu'il leur manque la seule chose qui puisse inspirer l'amour de la paix: l'esprit chrétien» (329).*

Que pensait donc M. Leroy-Beaulieu des syndicats chrétiens? Pourtant l'économiste essaye de comprendre les raisons du mécontentement croissant des travailleurs et il en donne quelques raisons embarrassées: *«S'ils regardent derrière eux le chemin parcouru depuis un siècle, les travailleurs, loin de jeter l'anathème sur la société contemporaine, la béniraient. Mais ce qui les irrite contre elle, c'est beaucoup moins leurs souffrances d'aujourd'hui, que leurs progrès d'hier. Ne soyons pas dupes des apparences, si notre société est plus agitée, plus travaillée de convulsions internes, ce n'est point que la situation des classes populaires soit pire qu'aux époques précédentes, c'est plutôt parce qu'elle est sensiblement meilleure, c'est que les améliorations obtenues rendent les masses ouvrières plus rebelles aux maux du jour et plus ambitieuses de conquêtes nouvelles. Je dirai de l'ouvrier et du Quatrième-État, ce que Tocqueville a dit du Tiers-État et de la bourgeoisie à la veille de la Révolution: c'est de ses progrès mêmes que proviennent ses impatiences et ses exigences. La misère, en se faisant plus rare, choque davantage. L'ouvrier, redevenu un homme et un citoyen, supporte avec colère des maux qu'autrefois il endurait sans révolte... Ses besoins ou ses appétits ont cru avec son bien-être, avec son instruction, avec ses libertés» (330).*

Tout cela est assez exact et d'ailleurs parfaitement justifié et compréhensible, un commencement d'indépendance rend insupportables des servitudes longtemps subies sans réaction, sinon sans douleur et sans colère. Leroy-Beaulieu ne dissimule pas les inquiétudes de sa classe, mais il reconnaît pourtant la valeur de cet esprit d'indépendance et de son souci de dignité qui se manifestent dans la classe ouvrière, tout en déplorant que la patience et l'humilité chrétienne lui fassent souvent défaut, mais il n'est pas sans apercevoir tout ce qui, dans la société de son temps, s'oppose à la généralisation de ce paternalisme charitable

(327) M. Turmann - «Le développement du catholicisme social depuis l'encyclique "Rerum Novarum"» - Paris 1900 -p.22.

(328) Compte rendu du Congrès de Reims - 20, 21 et 22 mai 1893.

(329) A. Leroy-Beaulieu - «La papauté, le socialisme et la démocratie» - Revue des deux mondes -1<sup>er</sup> mars 1892.

(330) A. Leroy-Beaulieu - «La papauté et la démocratie» - Revue des deux mondes - 1<sup>er</sup> décembre 1892.

et chrétien que recommandait le pape Léon XIII: «*Ces sociétés de patronage, qui en tant de contrées ont rendu d'incontestables services, sont généralement mal vues de l'ouvrier, par cela seul qu'elles le placent dans une situation d'infériorité vis-à-vis du patron, vis-à-vis du bourgeois, son orgueil, ou ce qu'il appelle le sentiment de sa dignité, y répugne. Pour l'y ramener, il faudrait lui inculquer ce qui presque partout lui fait défaut: l'humilité chrétienne. Les bienfaits qui paraissent faire de lui l'obligé d'une autre classe, il ne les supporte qu'avec impatience. A l'instar des travailleurs anglais, jaloux de tout ce qui a l'air d'une tutelle du maître, les ouvriers du continent se montrent de plus en plus défiants de tout patronage. Bientôt, il n'y aura plus, pour s'y résigner, que les enfants, les apprentis, les jeunes filles; les adultes repoussent tout ce qui ressemble à une sujétion, à une dépendance de classe. Leur prétention est d'être mis sur le même pied que les patrons, ils ne veulent rien avoir de commun avec eux en dehors de l'usine, à moins d'être traités par eux en égaux*» (331).

C'était bien cela, en effet. Il ne nous semble pas qu'on puisse sérieusement reprocher aux travailleurs manuels cet esprit d'indépendance et le sentiment accru de leur dignité. Quoi qu'il en soit, la question des rapports du travail était maintenant nettement posée, irritante, inquiétante, et il n'était plus possible de la nier ou de feindre de l'ignorer. Des prudents ou des habiles essayent pourtant encore de s'en tenir à l'écart et de dégager leur responsabilité, par exemple Monseigneur d'Hulst, recteur de l'*Institut catholique de Paris* et député, qui déclarait à la tribune de la Chambre, le 27 juin 1896: «*Si de nos jours cette grande évolution ou révolution économique, qui a eu pour cause la transformation du travail humain par la science et coïncide avec une certaine aggravation des souffrances de la classe laborieuse, ou tout au moins d'une partie de cette classe, ce que je ne prétends pas nier, c'est que cette transformation qui était bonne en elle-même, comme tout ce qui représente un progrès de l'esprit humain, s'est faite sous l'inspiration d'une bourgeoisie qui s'est vantée, elle même, d'être fille de Voltaire. En sorte que ce n'est vraiment pas à l'Eglise, ni au christianisme, que vous devez en demander compte*».

On ne s'attendait guère à voir Voltaire en cette affaire. L'explication reste quand même quelque peu embarrassée et Mgr d'Hulst déplace la question. Personne ne songeait à rendre l'Église responsable de la transformation des conditions de travail, ni des misères de la condition ouvrière, mais certains, même parmi ses fidèles, lui reprochaient d'avoir trop longtemps gardé le silence sur ces misères, de n'avoir pas prit parti plus nettement en faveur des miséreux et ils lui demandaient d'intervenir activement sur le problème social et de mettre son autorité, encore considérable, au service des déshérités. Quant à la bourgeoisie il y avait déjà longtemps qu'elle avait renoncé à Voltaire pour se tourner vers M. de Falloux et Mgr d'Hulst ne pouvait pas l'ignorer.

-----

(331) A. Leroy-Beaulieu - «La papauté, le socialisme et la démocratie» - Revue des deux mondes - 1<sup>er</sup> mars 1892.